



SYNDICAT
NATIONAL
DES
FINANCES
PUBLIQUES

Section de L'Hérault

Compte rendu du CTL du 22/03/2016

Etaient présents lors de ce CTL les élus FO, CGT et UNSA.

Vos élus FO conscients du danger de l'expérimentation du Centre de Services Communs (CSC) ont interpellé la Direction à travers la déclaration liminaire ci-dessous :

Monsieur le Président

Vous nous réunissez ce jour pour nous présenter pour vote le bilan de la formation professionnelle 2015. Une fois de plus vous verserez dans l'autosatisfaction. Pour notre part il traduit surtout l'engagement le sérieux et le sens du service public des agents. Bien mal payé en retour quand on voit la revalorisation du point d'indice plus proche de l'aumône que d'une réelle volonté de revaloriser les salaires des fonctionnaires d'une façon décente.

Aujourd'hui un autre sujet que vous vous êtes bien gardé de porter à l'ordre du jour, nous préoccupe gravement, le Centre de services communs (CSC) ou back office que nous aborderons en question diverse.

Nous allons en substance vous en donner la traduction pour l'avenir professionnel des agents quelque soit leur niveau de responsabilité.

Que dire, en effet, du document présenté lors du GT national SPL du 25 février 2016 intitulé :

« L'expérimentation des centres de services communs dans la gestion comptable du secteur public local »

Sinon que le réseau va être détruit,

Vous allez être manifestement un acteur actif de l'expérimentation du travail en mode « back-office » s'appuyant sur « les possibilités techniques de travail à distance ».

Vous franchissez là une ligne rouge qui signe la mort des postes comptables de proximité.

Vous allez transférer :

- *Le visa de la dépense, soit la prise en charge, le contrôle, le paiement plus le paramétrage du CHD*
- *Idem pour la recette incluant les poursuites, les échéanciers et la préparation des admissions des non valeurs*

- **En comptabilité : contrôle comptable et préparation du compte de gestion**
- **Gestion des paramétrages**

Dans un premier temps et avant fermeture, le poste comptable réinventé aura pour missions :

- **l'accueil physique et téléphonique du public**
- **les soit disant promotions et développements d'un contrôle plus efficace de la dépense**
- **l'optimisation et la modernisation des moyens de paiement**
- **la promotion et l'accompagnement auprès des ordonnateurs du PES et de la Full démat , déjà réalisés pour l'essentiel**
- **contrôle interne et qualité comptable**
- **développement des activités de conseil auprès de l'ordonnateur**

En résumé qui restera sur place :

le caissier sans numéraire, le guichetier gérant la DDR3 et le comptable, toujours avec sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Mais est ce bien encore raisonnable, si déjà le juge des comptes n'est pas lié par les plans de Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD), comment serait-il lié par des conventions de «back-office» ?

Oserez vous affirmer vous aussi dans cette instance que les tâches restant au poste SPL suffiront à justifier l'implantation d'emplois B et C et par la même le maintien du poste ?

Dans les faits les postes comptables SPL ou mixtes deviendront des « coquilles vides ». Le descriptif des missions renouvelées et bien entendu créatrices d'une amélioration du service nous fait doucement sourire. Ce discours nous a été maintes fois servi et dans les faits constitue surtout les prémices de fermetures programmées.

Votre feuille de route vous amènera à localiser le centre de services communs dans un autre poste comptable du département ou au sein d'une cellule spécifique rattachée à la DDFiP.

Compte tenu du calendrier, nous déplorons de n'avoir pas encore été informés de votre volontariat pour cette expérimentation et de n'avoir même pas daigné le porter à l'ordre du jour de ce CTL

Nous vous demandons de nous communiquer votre choix du site et les postes appelés à transférer leurs collectivités.

En avez-vous seulement informé les agents de toutes ces structures ? Le calendrier prévoit, au deuxième trimestre, c'est-à-dire la semaine prochaine, que vous avez pour mission la préparation de l'expérimentation, pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet 2016.

C'est aussi faire peu de cas des maires qui tiennent à leur comptable public de proximité.

Ne nous dites pas que vous êtes dans l'improvisation !

Nous pouvons vous dire que vous n'avez pas pris la mesure de la gravité de la situation et des conséquences de votre engagement auprès de la DGFIP à mener cette expérimentation au détriment des agents.

Comment allez-vous leur expliquer

Que leur postes ferment,

Qu'ils devront déménager ou supporter quotidiennement des heures de transports pour rejoindre « la grande structure »

Qu'ils devront se spécialiser et se former (nous y revenons) sur des métiers non choisis

Y a t'il seulement une compensation financière ?

Nous allons clairement vers une désorganisation globale de la DDFIP, la déstabilisation de la filière gestion publique impactera de facto la filière fiscale, vous ne pouvez nous considérer comme des pions à déplacer suivant des réformes uniquement guidées par des contraintes budgétaires.

Monsieur le Président vous trouverez face à vous une organisation syndicale fermement opposée à cette expérimentation.

Nous vous demanderons en CTL des points d'étapes réguliers et détaillés du démantèlement annoncé de notre réseau.

Vos élus en CTL

Bernadette JAGA – Olivier VERNEGEOL

ORDRE DU JOUR

Pour vote :

Approbation du PV du CTL du 03/12/2015 : Adopté à l'unanimité des OS présentes

Formation Professionnelle :

L'administration nous a présenté le bilan de la formation professionnelle 2015 ainsi que son programme local pour l'année 2016.

FO reconnaît la qualité du travail accompli par l'équipe de formation.

1 106 Agents ont bénéficié d'une formation ou d'une préparation en 2015, soit 2587 inscriptions et 4493 jours de formation dispensés par 114 animateurs.

Le vivier des formateurs n'a toujours pas été constitué. Pour votre information, toute candidature comme formateur est à adresser par courriel au RH en détaillant les domaines de compétences.

Dorénavant, ne pourront participer au galop d'essai que les agents ayant participé aux sessions présentielle. Toutefois FO a mis en garde l'administration sur les motifs de cet absentéisme (maladie, contrainte de service).

Ce bilan se caractérise notamment par la forte augmentation de la e-formation qui a été jugée trop théorique et rapide par les participants. Cela confirme la position et l'analyse d'FO déjà exprimée lors du précédent bilan et explique le vote Contre de vos élus.

Le programme 2016 présente les mêmes caractéristiques que les exercices précédents et emporte les mêmes réserves que pour le bilan.

Pour Information

SIE LUNEL

La modification des plages variables du SIE , demandées par le personnel, a été adoptée à une grande majorité. Les nouveaux horaires sont applicables à compter du 01/04/2016.

Service Civique

La direction a décidé le recrutement de 6 volontaires âgés de 18 à 25 ans (Millénaire : 2, Paillade : 2, Sète : 1 et Béziers Verdier : 1) pour la période du 04/04 au 04/12/2016.

Les volontaires devront assurer uniquement 3 types de missions :

- faciliter en amont l' accueil des particuliers voire des professionnels au guichet.
- familiariser certains publics au maniement de l'informatique et à l'utilisation de services en ligne ;
- faire connaître les finances publiques et les Impôts aux jeunes en milieu scolaire

FO se demande si le port d'un badge suffira à les protéger des risques éventuels lors de leur position de « voltigeurs » dans les accueils.

Agent BERKANI

La Direction avoue ne pas pouvoir tenir les engagements pris lors de la fermeture de Marseillan, quant au maintien intégral du volume d'heures effectué par notre collègue.

Il en résulte une perte sèche de 2 heures hebdomadaire sur un contrat déjà précaire.

Elle s'engage à lui proposer, dès que possible, un complément d'heures afin de retrouver le volume d'heures initial.

À suivre ...

Cette restructuration devait être sans conséquences !!!!!!!!!!!!!!!

ACCUEIL

Présentation des protocoles mis en place sur les grands sites.

QUESTIONS DIVERSES

CSC :

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, le CSC donne les moyens à la DGFIP de supprimer le réseau de proximité.

FO a demandé des précisions sur l'expérimentation prévue et les conséquences au niveau départemental.

La Direction n'a pas souhaité répondre et donner quelque information sous prétexte de l'attente de la décision de la DG d'attribuer ou non cette expérimentation à la DDFIP 34. Elle a minimisé l'importance de ce projet et nié l'impact de la mise en place des CSC sur nos emplois et leur délocalisation sur des grands sites.

Toutefois à force d'insister, nous pouvons déjà vous signifier qu'un poste comptable sera destinataire des missions normalement dévolues à plusieurs postes SPL, les vidant par là-même de leur substance.

La Direction va même jusqu'à nous dire que le réseau de proximité n'est plus en capacité de répondre aux exigences d'une qualité de service. La solution pour la Direction ne s'entend que par une spécialisation et une concentration à outrance.

GIGNAC :

Suite à la tentative de braquage du 24/12/15, FO a interpellé la Direction sur les mesures de sécurité annoncées (pose caméra extérieure) non encore réalisées, ainsi que du spot défaillant.

Vos élus ont également demandé que les tentatives de braquage fassent dorénavant l'objet d'une publication sur Ulysse 34 et une information immédiate à l'attention des postes du département. Nous avons invité le Directeur ou un de ses adjoints à systématiquement se déplacer sur site.

Cet événement a été l'occasion de préciser à l'administration que les dégagements de caisse, tel qu'ils sont réalisés sous le diktat de la poste, présentent des dangers évidents d'agression et que le volet sécurité devrait être repensé.

Service de contrôle audiovisuel (SCRA) :

A compter du 01/09/16, le contrôle des particuliers est rattaché à Toulouse et celui des professionnels au PCE Montpellier 2.

FO s'est inquiété du changement subi par les agents concernés, qui exerceront les contrôles uniquement auprès des professionnels, ce qui impliquera un cadre totalement nouveau de leurs fonctions.

A nouveau une restructuration au détriment des agents tenus de s'adapter sans compensation .

EDR :

FO dénonce le fait que certaines missions impliquent des temps de trajet quotidien supérieurs à 3 heures sur de longues périodes. Ceci constitue une aggravation des risques routiers liés à la fatigue, ainsi qu'une pénalisation sur la durée de travail et l'efficacité.

Nous avons demandé , si l'agent le souhaite, le remboursement d'un hébergement sur place au lieu des indemnités kilométriques prévues.

A suivre.

Vos élus en CTL : Titulaires : Bernadette JAGA, Olivier Vernegeol

Suppléant : Laurent GOMEZ